



DÉCLARATION LIMINAIRE et

Compte rendu

Comité Technique des Services Judiciaires du 20 octobre 2021

Monsieur le directeur,

Le syndicat des Greffes de France a le plaisir de vous annoncer son intégration au syndicat national FO Justice qui a eu lieu lors de son congrès du 4 au 8 octobre 2021. Nous précisons pour les âmes sensibles que notre syndicat national n'a pas disparu et nous avons le plaisir de vous annoncer également la création d'un syndicat de cadres A au sein de FO.

Les décisions gouvernementales de ces dernières années nécessitent que l'ensemble des filières se réunissent définitivement et soient unies pour un combat commun et afin de porter des revendications fortes pour l'ensemble des personnels.

FO justice pourra construire avec tous les corps et métiers du Ministère de la justice, dans notre diversité, la justice de demain, et porter plus fort notre voix dans la défense de nos collègues.

Et nous SDGF nous continuerons de défendre et de porter les revendications de nos collègues des greffes.

Ce lundi, les états généraux du droit ont été annoncés. La pré-période électorale nous inquiète. Devons nous aussi être surpris de votre annonce de 3^{ème} grade pour les greffiers ? Tout est-il déjà bouclé ? Nous vous rappelons ce que nous avons déjà dit lors de la précédente réunion, nous sommes inquiets du timing proposé.

Depuis notre dernier comité technique, peu de choses ont changé, lors de nos permanences, nous continuons de rencontrer des collègues épuisés, par une charge de travail toujours plus lourde. Inquiets des nouvelles réformes encore et toujours quasi instantanées sans moyens, sans méthodes mais qui ajoutent encore et encore du travail et cette crainte de ne plus pouvoir suivre. Nos collègues ont une conscience professionnelle sans faille malgré ce sentiment de mépris et vivent très mal, le fait de ne plus assurer correctement leur mission par manque de moyen et de temps.

A cela s'ajoute pour nos professions la crainte de ne plus pouvoir exercer notre métier dans des conditions sereines.- On remet notre légitimité à être aux audiences, et on porte atteinte à notre vie privée en voulant nous filmer et ainsi nous exposer comme des pions !!!

Le point d'indice continue son gel, quel manque de reconnaissance vis à vis de ces fonctionnaires.

Des collègues se plaignant de leur hiérarchie, de plus en plus directive, n'osant même plus nous demander de porter leur parole, de peur d'aggraver leur situation. Enfin des collègues écœurés, de voir de plus en plus de contractuels, et inquiet de se voir à terme remplacer.

Et pour aggraver encore cette situation, la crainte de cette maladie, qui semble régresser, mais qui impose toujours dans notre travail, des contraintes, certes utiles, mais anxiogènes.

Cette crainte est légitime, pour nos collègues des cours d'appel de Versailles ou Paris, de prendre les transports en communs surchargés, pour intégrer des bureaux, également surchargés pour certains, avec cette crainte de contagion. Les transports en commun et les tribunaux ne sont toujours pas soumis au passe sanitaire.

Que dire du télétravail qui pourrait améliorer les choses et qui est largement encouragé via les communiqués nationaux et notes de service de notre administration centrale, mais qui trouve peu d'écho lorsqu'il s'agit de l'appliquer localement. Trop de collègues volontaires pour assurer leur mission en télétravail ont encore du mal à obtenir plus d'une journée.

Et c'est dans ces conditions que tous les jours nos collègues s'exposent la boule au ventre, désabusés et usés, et sont remerciés après leur dévouement sans faille au cours de l'année par un CIA, pour ceux qui en bénéficient encore, ridiculement bas par comparaison à d'autres Ministères.

Le SDGF / FOJustice

Compte rendu du comité technique

Ouverture du CTSJ en présence de Monsieur le Directeur des Services Judiciaires, Monsieur le Sous Directeur des Services Judiciaires et de la DACS ;

Pour FO Justice SDGF : Sophie Grimault en présentiel, Paula Cunha expert en visio

Quorum atteint, secrétaire de séance C Justice

Lecture est faite des déclarations liminaires (*pas de déclaration liminaire pour la CFDT et C JUSTICE*)

USM ne souhaite pas s'exprimer pour l'instant.

Monsieur le DSJ rappelle que nous sommes conviés à une réunion dans l'après midi concernant les Etats généraux, précise que la place est laissé au dialogue social, des ateliers sont en cours. Il précise qu'il reviendra vers les OS avec des éléments plus précis de la fonction publique. Rien n'est acté à ce jour, tout est ouvert mais avec le regard de la fonction publique.

Présentation du projet de décret par la DACS :

1) projet de décret relatif au registre des sûretés mobilières et autres opérations connexes :

Ce décret vise à enlever une charge de travail aux greffiers. Ce décret centralise les contrats ou privilège dans un seul registre pour les greffiers des tribunaux de commerce (TC) en lieu et place des greffiers des tribunaux judiciaires (TJ).

3 sont actuellement de la compétence des greffiers des TJ et relèveront des greffiers du TC :

* les privilèges du trésor, cela représente 8759 inscriptions il n'y a aucune possibilité de savoir la part qui revient aux greffiers du commerce et aux greffiers TJ mais cela est très peu pour les tribunaux judiciaires.

* Privilège de la sécurité sociale : inscription soit au TJ soit au TC (chiffre global mais pas de différence) 28 900 inscriptions. La majorité se fait au commerce avec notamment l'URSAF de PARIS

* Les warrants agricoles : sûreté qui relèvent intégralement des greffiers des TJ. Ils relèveront à compter du 1^{er} janvier 2022 des tribunaux de commerce, cela représente environ 20563 inscriptions annuelles.

L'article 8 permet une inscription soit auprès des greffiers des TJ soit des TC. D'après les chiffres en notre possession, les inscriptions de ces privilèges se sont en faveur des TC.

Il y avait un partage de compétences entre les greffiers TC et TJ.

Pour le SDGF / FO, si on ne peut nier la partie chronophage des warrants agricoles pour les collègues et la charge important que cela représente, le coût supplémentaire sera à la charge des créanciers certes des banques mais sera répercutée sur les clients.

Vote

UNSA, CGT, CFDT et SDGF / FO : abstention

Cjustice : pour

Sur question, le directeur précise que pour le JLD contention, un travail est fait actuellement pour une évolution pour alléger le travail du greffe et magistrat le week end. C'est en attente de vote par le parlement. Il faudra reprendre un décret après et réunion avec DACS et OS pour prévoir des dispositions pour avoir des pratiques identiques. Le côté organisationnel devra être réfléchi sur la polyvalence greffier.

Le SDGF / FOjustice